

ANNÉE SCOLAIRE 2020-2021
BULLETIN D'INFORMATION DE JANVIER

Bonjour chers parents,

L'équipe-école se joint à moi pour vous offrir nos meilleurs vœux en cette nouvelle année et vous témoigner notre reconnaissance pour l'accompagnement quotidien de votre enfant dans son cheminement scolaire.

Merci de faire partie de notre belle et grande famille de l'école Eymard!

Santé et bonheur pour cette nouvelle année!

Bonne lecture,

Isabelle Godin, directrice

DATES IMPORTANTES

Mercredi 6 janvier 2021 :	Journée pédagogique, seul le service de garde d'urgence est ouvert
7 et 8 janvier 2021 :	Apprentissages à la maison pour l'ensemble des élèves
11 janvier 2021 :	Retour à l'école

PÉRIODE OFFICIELLE DE RÉINSCRIPTION POUR LE PRIMAIRE

La période de réinscription pour l'année 2021-2022 se tiendra du 1^{er} au 12 février 2021.

Pour les élèves fréquentant déjà notre école, vous recevrez les directives de l'inscription en ligne, dans les prochaines semaines.

Départ ou déménagement – Mozaïk Inscription

Même si votre enfant ne fréquentera pas une école du CSSRS en 2021-2022 (ex. : pour l'école secondaire), vous devez tout de même l'indiquer dans Mozaïk Inscription, lors de la période d'inscription. Voici la procédure :

1. Choisissez l'option Ne pas inscrire à l'école
2. Sélectionnez la raison : Inscription à l'école privée ou déménagement. Si vous inscrivez votre enfant dans une école privée, vous pouvez inscrire le nom de l'école privée sélectionnée dans les commentaires.

Pour les élèves fréquentant déjà notre école, vous recevrez les directives de l'inscription en ligne, dans les prochaines semaines. L'inscription se fera en ligne, sur le portail Mozaïk. Il sera primordial de respecter les délais.

*** Il est important de vous réinscrire pendant cette période, car après celle-ci, la date d'inscription sera utilisée en cas de dépassement de la capacité d'accueil des écoles.**

PÉRIODE OFFICIELLE D'INSCRIPTION POUR LA MATERNELLE ET LES NOUVEAUX ARRIVANTS

Pour l'inscription d'un enfant âgé de 5 ans au 30 septembre 2021, vous pouvez envoyer les documents par courriel avant le 13 février à l'adresse : boissec@csrs.qc.ca

Sinon prendre rendez-vous avec Mme Chantal Boissé, secrétaire d'école à Eymard, pour faire l'inscription en personne. Voici les dates prévues :

- **Le 2 février**
- **Le 3 février**

Documents requis:

- 1) L'original du certificat de naissance (grand format);
- 2) Deux preuves de résidence (permis de conduire, compte de taxes, etc.);
- 3) Documents pour des parents en situation de garde partagée.

*** Il est important de vous inscrire pendant cette période, car après celle-ci, la date d'inscription sera utilisée en cas de dépassement de la capacité d'accueil des écoles.**

RAPPEL INFO-NEIGE

Mode veille

Chaque jour, le Centre de services scolaire de la Région-de-Sherbrooke (CSSRS) reçoit et analyse des prévisions météorologiques spécialisées et ciblées pour la région permettant d'évaluer les conditions à venir d'heure en heure. Cette analyse permet au CSSRS de passer en mode veille la journée précédant une tempête annoncée, si nécessaire. Cette veille est publiée sur la [page Facebook](#) ainsi que sur le [site du CSSRS](#).

Le jour même

Avant 5 h le matin, lorsque les conditions climatiques l'exigent, le Service des ressources financières et du transport scolaire (SRFTS) collecte les données et parcourt les routes sur le territoire du CSSRS afin de prendre la décision quant à la suspension ou non des cours et du transport scolaire.

Cette opération se fait en tenant compte de différentes sources météorologiques et en collaboration avec plusieurs intervenants : la direction du SRFTS, le régisseur (évaluation des routes), les transporteurs scolaires, les centres de services scolaires de l'Estrie ainsi que la Commission scolaire Eastern Townships, la Société de transport de Sherbrooke (STS) et les responsables du déneigement municipal et provincial.

Prise de décision

La décision tient autant compte des élèves à transporter que des élèves qui doivent se rendre à l'école à pied. Dès que possible, entre 6 h et 6 h 30, le CSSRS annonce s'il y a suspension des cours et du transport scolaire.

Dans le cas de la suspension des cours et du transport scolaire, l'information se trouve sur les comptes Facebook et Twitter ainsi que sur la boîte vocale du CSSRS. Une alerte rouge apparaît également en haut du site du CSSRS. Le message diffusé précise les indications pour les élèves ET les employés. Les médias régionaux sont également informés simultanément.

COUR GLACÉE

Il arrive que les conditions météorologiques ne soient pas optimales pour permettre aux élèves de jouer de façon sécuritaire. Nous prenons alors la décision que les récréations se prennent à l'intérieur.

JOURNÉES FROIDES D'HIVER

Lors de grands froids, nous nous référons au tableau produit par l'association des pédiatres canadiens afin de déterminer si oui ou non il est prudent de permettre aux élèves de jouer à l'extérieur. Plusieurs facteurs sont alors pris

en considération : température, vents, ensoleillement, durée. En tout temps, les élèves doivent porter des bottes, pantalons de neige, tuques, gants ou mitaines et manteau d'hiver.

CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT – CALENDRIER DES RENCONTRES VIRTUELLES

Voici les dates des réunions du Conseil d'établissement, lesquelles sont ouvertes au public et débutent à 18 h 30 :

- 8 février
- 12 avril
- 7 juin

CAPSULE PARENT BRANCHÉ, PRUDENT ET LÉGAL

Vous souhaitez apprendre à vos enfants à distinguer les faits des opinions ainsi qu'à départager le vrai du faux sur le Web? *Le p'tit Mag* propose plusieurs capsules vidéo pour sensibiliser à la désinformation sur le Web et sur les médias sociaux.

- **Vérifié!** - C'est qui ta source? <https://bit.ly/2INmmoR>
- **Vérifié!** - Tes émotions te jouent des tours! <https://bit.ly/3qQyeI5>
- **Vérifié!** - C'est une information ou une opinion? <https://bit.ly/348Ih1q>

Le p'tit Mag, c'est la grande porte de l'actualité bien ouverte pour y accueillir vos enfants! Une production de la Coopérative nationale de l'information indépendante (CN2i).